

LUTTE CONTRE LE DOPAGE : NOUVELLES MESURES

Quotidien du Peuple - 3 déc. 2009

L'agence mondiale de lutte contre le dopage, la WADA, a mis fin jeudi à deux journées de réunions à Stockholm pour marquer les dix ans de sa création. Les principes directeurs pour l'établissement d'un passeport biologique pour les athlètes ont été finalisés. A la différence des prélèvements d'urine et de sang pour rechercher des substances interdites, ce passeport permettra aux autorités de découvrir des cas de dopage en détectant les différences par rapport à la normale.

"Si vous trouvez un profil qui est normal pour un athlète sous des circonstances normales, des circonstances normales et que soudain, il a des des différences par rapport à la normale, vous aurez alors un instrument pour qu'un échantillon soit prélevé et évalué par trois experts indépendants. Si vous concluez qu'il y a quelque chose d'anormal, vous avez un cas de dopage. "

LE VETERAN AMERICAIN KENNETH WILLIAMS SUSPENDU DEUX ANS

7sur7 - 4 déc. 2009

Le coureur cycliste américain, Kenneth Williams, a été suspendu deux ans pour dopage par l'agence antidopage américaine (USADA), a-t-elle annoncé jeudi. Williams, 42 ans, de la formation Momentum Cycling, a reconnu avoir eu recours à des stéroïdes anabolisants.

Williams avait subi un contrôle positif le 21 août dernier lors du Championnats des Etats-Unis sur piste pour Masters. Il a reconnu les faits et sa suspension a pris effet au 21 septembre. Tout ses résultats sont en outre annulés à partir du 27 juillet, date à partir de laquelle il a reconnu avoir fait usage de produits dopants.

DOPAGE : DEUX ANS REQUIS CONTRE BIONDO© PANORAMIC

Sport365.fr - 4 déc. 2009

Le procureur antidopage du Comité olympique italien (Coni) a requis deux ans de suspension contre le cycliste Maurizio Biondo (Flaminia), contrôlé positif à l'EPO Cera le 12 août, vendredi.

Maurizio Biondo pourrait être suspendu deux ans après son contrôle antidopage à l'EPO Cera le 12 août dernier. C'est en tout cas ce qu'a requis le procureur antidopage du Comité olympique italien (Coni), vendredi. Le coureur, qui avait été contrôlé hors compétition, sera jugé par le Tribunal national antidopage le 25 janvier.

EQUITATION: LE TAS CONFIRME LA DISQUALIFICATION D'HANSEN

nouvelobs.com - 4 déc. 2009

L'appel du cavalier Tony Andre Hansen a été rejeté vendredi par le Tribunal arbitral du sport (TAS) qui a confirmé sa disqualification pour dopage de son cheval lors des JO de Pékin où la Norvège avait obtenu la médaille de bronze par équipe en équitation.

Le TAS a confirmé la décision de la Fédération équestre internationale (FEI) de disqualifier Hansen des compétitions olympiques en raison du contrôle positif de Camiro, sa monture.

La FEI a aussi suspendu Hansen et son cheval pour quatre mois et demi et condamné le Norvégien à une amende de 3.000 francs suisses.

"Le TAS a décidé de rejeter l'appel et de confirmer la décision prise par le tribunal de la FEI", indique le TAS dans un communiqué. "La commission (du TAS) a rejeté l'ensemble des arguments avancés par l'athlète pour réfuter la présomption d'une infraction au contrôle des médicaments comme la possible contamination des échantillons d'urine". Hansen a comparu deux jours devant le TAS en octobre, huit mois après le verdict de la FEI.

Camiro avait été contrôlé positif à la capsaïcine.

La performance d'Hansen avait aidé la Norvège à obtenir le bronze lors des compétitions d'équitation des JO de Pékin disputées à Hong Kong. Sans les points d'Hansen, ses coéquipiers Morten Djupvik, Stein Endresen et Geir Gulliksen sont privés de la médaille de bronze qui revient aux Suisses Steve Guerdat, Christina Liebherr, Niklaus Schurtenberger et Pius Schwizer.

RACING: LOREE AVOUE AVOIR FUME DU CANNABIS

Europe1 - 7 déc. 2009

Voilà qui ne saurait entâcher la belle saison du Racing-Métro 92. Mais le demi de mêlée du Racing-Métro 92, Mathieu Lorée, titulaire dimanche lors de la victoire (28-15) face à Toulon, dans le cadre de la 15e journée du Top 14, a été mis à pied par son club pour "avoir fumé du cannabis", annonce le site internet du club des Hauts-de-Seine. Le joueur est venu se confier auprès de son manager, Pierre Berbizier, avouant avoir consommé du cannabis avant le derby face au Stade français, remporté par les Racingmen le 12 novembre dernier, après lequel Lorée avait subi un contrôle anti-dopage. Le club explique qu'il "souhaite anticiper les résultats du contrôle, qu'il soit positif ou pas, et sanctionner Mathieu Lorée pour ce comportement"

DOPAGE : JIMENEZ SANCHEZ SUSPENDU

Sport365.fr - 7 déc. 2009

Lundi, la Fédération internationale a suspendu à titre provisoire le coureur espagnol Eladio Jimenez Sanchez (33 ans) après un contrôle positif à l'EPO recombinante. Contrôlé positif à l'EPO recombinante en août dernier après sa victoire au terme de la 6eme étape du Tour du Portugal, l'Espagnol Eladio Jimenez Sanchez (qui s'est engagé pour l'équipe Rock Racing en vue de la saison 2010) a été suspendu lundi par l'UCI. Cette suspension du coureur ibère, vainqueur de trois étapes de la Vuelta au cours de sa carrière, restera valable jusqu'à avis d'une commission de la Fédération espagnole.

CLAUDIA PECHSTEIN AUTORISEE A PATINER PAR UN TRIBUNAL SUISSE

Le Vif/L'Express - 8 déc. 2009

La Cour Suprême suisse a autorisé mardi l'Allemande Claudia Pechstein à prendre le départ de la manche de Coupe du monde de Salt Lake City (Etats-Unis) de patinage de vitesse ce week-end, malgré une suspension de deux ans pour dopage.

Claudia Pechstein a été condamnée à deux ans de suspension pour dopage par la fédération internationale de patinage sur base de ses variations de taux sanguins jugées anormales révélées par son passeport sanguin - une première pour un sportif. La sanction a été confirmée par le Tribunal arbitral du sport de Lausanne (TAS), le 25 novembre dernier. Quintuple championne olympique, l'Allemande, 37 ans, a toujours nié s'être dopée et avait interjeté appel devant la Cour Suprême en Suisse dans l'espoir toujours de pouvoir défendre ses chances de qualification pour les JO d'Hiver de Vancouver en février prochain. En urgence, la Cour Suprême suisse a autorisé Pechstein à patiner à Salt Lake City, uniquement dans un premier temps. Un verdict final doit encore tomber pour la suite des compétitions.

DEUX INTERNATIONAUX RUSSES DU CSKA MOSCOU SUSPENDUS

Le Vif/L'Express - 8 déc. 2009

Deux internationaux russes du CSKA Moscou ont été provisoirement suspendus pour dopage par l'Union européenne de football (UEFA). Alexei Berezoutski et Sergey Ignashevitch auraient été contrôlés positifs après la rencontre de Ligue des Champions entre les Moscovites et Manchester Utd (3-3) le 3 novembre dernier. Les deux joueurs ne seront pas de la partie chez les Turcs du Besiktas mardi, rapporte le site internet du CSKA Moscou.

La Sudafed, destiné à soigner les congestions nasales, est le médicament incriminé. Il ne figure pas sur la liste des produits interdits, mais son usage doit faire l'objet d'une autorisation thérapeutique, car il contient de la pseudo-éphédrine (ndlr: de retour dans la liste des produits dopants pour 2010). "La nouvelle est terrible pour les joueurs et le club", explique-t-on sur le site du CSKA qui ajoute que les joueurs ont été soignés pour un refroidissement par l'encadrement médical de l'équipe nationale russe. "Cela n'a rien à voir avec du dopage. Nous nous attendons à une solution à l'amiable avec l'UEFA pour cet incident."

UN JOURNALISTE DE "L'EQUIPE" CONDAMNE POUR LA PUBLICATION DES ANALYSES SANGUINES DE BOB TAHRI

Le Monde - 8 déc. 2009

Un journaliste de L'Equipe a été condamné mardi par le tribunal de Nanterre pour un article paru pendant les Jeux olympiques de Pékin, qui révélait des paramètres sanguins du coureur de fond français Bob Tahri, laissant supposer qu'il s'était dopé. Damien Ressiot, spécialiste des questions de dopage à L'Equipe, a été condamné pour "recel de violation du secret médical", c'est-à-dire le fait d'avoir été en possession des données.

Il a en revanche été relaxé du délit d'"obtention d'informations en violation du secret médical", le tribunal estimant que ces données n'avaient pas forcément été obtenues auprès d'un professionnel de santé. La 14e chambre correctionnelle a condamné M. Ressiot à 1 000 euros d'amende et à verser à Bob Tahri 5 000 euros de dommages et intérêts, auxquels s'ajoutent 1 500 euros de frais de procédure. L'article en cause était paru le 22 août 2008, pendant les Jeux olympiques de Pékin.

Titre "Drôles d'analyses pour Tahri", il révélait deux paramètres sanguins (hématocrite et volume d'hémoglobine) qualifiés d'"anormaux" et de "suspects". L'Equipe y affirmait que le coureur s'était vu refuser un partenariat avec le Team Lagardère pour cette raison, ce que contestait Bob Tahri. L'athlète déclarait aussi s'être prêté à "des investigations biologiques complémentaires" auprès du Pr Gérard Dine, concluant à une "prédisposition génétique similaire très probablement à l'origine des anomalies hématologiques".

Bob Tahri n'a jamais été contrôlé positif. L'athlète de 30 ans, médaillé de bronze en 3 000 m steeple aux derniers Mondiaux 2009 d'athlétisme à Berlin, a déjà obtenu la condamnation du journal pour "diffamation" en première instance et en appel, après l'interview en juillet 2007 d'un athlète marocain, Aïssa Dghoughi, le mettant en cause dans une affaire de dopage. L'Equipe s'est pourvue en cassation dans ce dossier.

CHAVEZ JR. : « J'AI PRIS LE DIURETIQUE POUR FAIRE LE POIDS ! »

FF Boxe - 9 déc. 2009

Classé numéro un mondial des poids super-welters pour le WBC, le Mexicain le Mexicain invaincu Julio César Chavez Jr. (23 ans ; 1,83 m ; 41 succès, dont 30 avant la limite, 1 nul), accompagné sur la photo de son promoteur Fernando Beltran, s'est défendu des accusation de dopage... tout en reconnaissant qu'il a ingéré du furosémide, un diurétique qui permet de perdre du poids, le 14 novembre dernier par la Commission Athlétique de Nevada (CAN), après sa victoire en dix rounds sur Troy Rowland, à Sin City (Nevada).

Le fils de la légende a admis qu'il a pris ce produit pour uriner avec l'objectif d'éliminer du liquide et faire le poids, mais il a précisé que jamais il n'a cherché un bénéfice extra et qu'il ne savait pas que ce médicament était interdit aux États-Unis. « Neuf jours avant la combat mon corps retenait beaucoup de liquide et alors j'ai pris ça pour qu'il m'aide pour être au poids. Je ne l'ai pas fait pour me doper. Au contraire, j'étais diminué et ce soir-là je n'ai pas pu faire mon meilleur travail. Que ce soit bien clair ; je n'ai jamais pris aucune drogue et je n'en ai pas besoin », a confessé « Julito » Chavez Jr.

LE FUTUR JOUEUR D'ANDERLECHT A SNIFFE DE LA COCAÏNE

7sur7 - 9 déc. 2009

Paul Taylor (joueur de Montégnee, P1 liégeoise), la nouvelle acquisition d'Anderlecht, a un passé de cocainomane en Angleterre. Mais le nouvel attaquant des Mauves (22 ans) est aussi réputé pour ses qualités de buteur. "Il est aussi bon qu'Emile Mpenza à ses débuts", raconte Daniel Boccar, directeur sportif de Montégnee et ancien entraîneur du Standard.

L'été dernier, Paul Taylor est venu à Montégnee sur les conseils de Paul Topping, le président anglais du club liégeois. Une occasion qui tombait à pic pour le futur joueur d'Anderlecht.

Au début de mois d'octobre 2008, Paul Taylor avait été contrôlé positif à un test de dopage d'après Het Laatste Nieuws. Des traces de cocaïne ont été retrouvées dans son sang. Il a logiquement été suspendu pendant six mois.

"Un mauvais souvenir"

Entretemps, Paul Taylor a purgé sa peine et a pu rejouer au football. Mais il est aussi resté un sujet de discussion en Angleterre. A Chester City, club de quatrième division, il n'a pas marqué les esprits. "C'est un mauvais souvenir. On ne préfère pas en dire plus car c'est une affaire à oublier au plus vite", rapporte-t-on à Chester City.

Partir était donc la meilleure solution pour Paul Taylor. Et à Montégnee, personne ne se plaint du comportement du

rapide attaquant britannique.

"Pas un cas à part"

"Nous sommes très contents de lui. Nous n'avons eu aucun problème avec Paul Taylor. Est-il devenu plus adulte? C'est possible. C'est quelqu'un qui aime la vie, quoi de plus normal pour un jeune homme de 22 ans. Mais ce n'est pas un cas à part", souligne Daniel Boccar, directeur sportif de Montégny (ex-T1 du Standard).

"Il est surtout très fort et très rapide", poursuit Daniel Boccar. "Il est quasiment irrattrable balle au pied. Je le compare souvent avec Emile Mpenza à ses débuts."

Visionné par le Standard, Westerlo, le Cercle de Bruges et Saint-Trond, c'est finalement à Anderlecht que Paul Taylor s'apprête à signer. Un contrat d'un an et demi (plus une année en option) l'attend.

LE DR DUQUETTE RADIE POUR UN AN

Radio-Canada - 9 décembre 2009

Le Dr Maurice Duquette écope d'une radiation d'un an imposée par le Collège des médecins du Québec.

Il avait plaidé coupable, en 2008, à 14 chefs d'accusation pour avoir administré de l'EPO à des athlètes, une substance dopante interdite. Il en avait prescrit notamment à l'ancienne cycliste Geneviève Jeanson.

Le Conseil de discipline du Collège lui impose en plus une amende de 24 000 \$.

Lorsqu'il pourra reprendre sa pratique, Maurice Duquette devra composer avec des restrictions. Il ne pourra pas prescrire certaines substances, notamment de l'EPO, et il n'aura pas le droit de traiter des athlètes ou n'importe quel acteur du monde du sport.

Maurice Duquette a 30 jours pour interjeter appel de la décision qui entrera en vigueur le 7 janvier.

Une sanction exemplaire

La directrice du laboratoire de contrôle du dopage de l'INRS, Christiane Ayotte, pense que cette sanction aura un impact au Québec: « L'exemplarité de la sanction doit certainement avoir un effet dissuasif pour tout professionnel de la santé, médecin inclus, qui pourrait avoir la tentation de considérer le dopage des sportifs comme une pratique permise. »

« Les pairs du Dr Duquette se sont prononcés clairement pour dire que c'est une pratique inacceptable », a-t-elle ajouté.

Duquette est en attente d'une autre décision du Conseil de discipline pour des manquements dans sa pratique orthopédique.

Le Collège lui reproche de ne pas avoir respecté un engagement volontaire de ne plus prendre en charge des cas de révision de prothèses de la hanche et du genou.

Au printemps dernier, le Dr Duquette et l'entraîneur André Aubut avaient été suspendus à vie par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport pour avoir incité la cycliste Geneviève Jeanson à consommer de l'EPO au cours de sa carrière.